

De Vingt-cinq heures à huit cent cinquante-quatre, à onze heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Bernard Joseph Gustave Antoine âgé de trente deux ans, né à Solliès-Coucas département du Var le Dix-huit du mois de Janvier mil huit cent vingt deux profession de Cultivateur domicilié à Solliès-Coucas département du Var fils majeur de François Bernard profession de propriétaire domicilié à Solliès-Coucas département du Var et de Jeanne Christine Vincent d'une part, sa sœur aînée et cohabitante

Et de Elisabeth Chérie Giraud sans profession âgée de vingt deux ans, née à la Garde département du Var le dix sept du mois de Mars mil huit cent trente deux domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de Jean François Giraud profession de Portier d'écuyer domicilié à la Garde département du Var et de Claire Ursule Pellegrin ses parents et consentants d'autre part

Les actes préliminaires sont : les publications de mariage faites par M. le Maire de Solliès-Coucas et par nous sous opposition les Dimanches neuf et dix sept courant demeurés affichés pendant le délai voulu par la loi.

1. Extrait de l'acte de naissance de futur époux, celui du décès de Christine Vincent mère du futur, consentans ceux de ses autres ascendants.

2. Acte de naissance de la future épouse.

3. Certificat de non opposition délivré par M. le Maire de Solliès-Coucas et d'ailleurs daté et énoncé.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI de titre V, livre 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Bernard

Joseph Gustave Antoine

Giraud

Elisabeth Chérie

Giraud



3. Fronte

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi des 17 juin, 2 et 10 juillet 1850, les futurs époux,

ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date de ce jour, le dix huit cent cinquante pardevant moi, notaire à Gardon département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Elisabeth Chérie Giraud et l'autre Bernard Joseph Gustave Antoine

En présence de Raimonog Henry domicilié à Solliès-Coucas département du Var âgé de trente cinq ans, profession de Cultivateur, non parent ni allié des époux.

De Bernard François Tassin domicilié à Solliès-Coucas département du Var âgé de trente ans, profession de Cultivateur, cousin second du futur époux

De Gros Calice domicilié au Quartier St. Marguerite département du Var âgé de vingt quatre ans, profession d'ouvrier à Marin, non parent ni allié des époux

Et de Saugier André domicilié à la Garde département du Var âgé de vingt six ans, profession de Bouvier non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Laurent Clapaudin Agarrad faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, si prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins et l'époux, la future ayant déclaré que le pouvoir qu'elle a en vertu de sa signature

Bernard

Bernard

Raimonog

Dominand

Gros

Agarrad